

Information Patient

Traitement post exposition au VIH

Le traitement post exposition (TPE) consiste à prendre un traitement antirétroviral en urgence après un accident d'exposition viral (un rapport sexuel non-protégé, par exemple), dans le but de prévenir la transmission du VIH.
Le traitement doit être pris le plus vite possible, dans les 4 h, au plus tard 48h et dure 1 mois.

Afin d'avoir accès à ce traitement, vous devez vous rendre dans un des centres experts, **le plus rapidement possible, en respectant le délai de 48h** après l'accident d'exposition.

Les 2 centres experts sont :

Centre Gratuit d'informations, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)

8 avenue Baquis
06000 Nice
(Tram L1 : arrêt Jean Médecin)

04 89 04 55 60
cegidd06@departement06.fr



Pour vous rendre au CeGIDD, scannez le QRCode

Service des Maladies Infectieuses et Tropicales

Hôpital Archet 1
151 Route de Saint-Antoine de Ginestière
06200 Nice
(Bus 10 : arrêt Hôpital Archet)

04 92 03 54 67
infectiologie@chu-nice.fr



Pour vous rendre à l'hôpital Archet, scannez le QRCode

Un rendez-vous pourra vous être donné au **Service des Maladies Infectieuses et Tropicales** du CHU de Nice directement par le personnel des urgences.

En fonction de l'évaluation du risque par le centre expert, le médecin confirmera la nécessité de prendre le traitement.

Un membre de l'équipe du Service des Maladies Infectieuses et Tropicales vous contactera suite à votre rendez-vous pour organiser le reste de la prise en charge.

Si vous pensez avoir un risque d'être enceinte, vous pouvez vous diriger vers une pharmacie dans les 72h pour vous procurer une contraception d'urgence gratuite (pilule du lendemain).

Pensez à réévaluer votre contraception avec votre sage-femme, votre médecin généraliste ou votre gynécologue.